

Saint-Pierre, le

M. Justin TRUDEAU
Premier Ministre du Canada
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2
CANADA

Objet : Dérogation totale pour Saint-Pierre-et-Miquelon du mini-visa (AVE)

Monsieur le Premier Ministre du Canada,

C'est en qualité de résident de l'Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire français au large des côtes Atlantiques canadiennes, que je me permets de vous adresser la présente, afin de partager mon incompréhension et mon inquiétude à la veille de l'entrée en vigueur du dispositif de "mini-visa" ou Autorisation de Voyage Electronique (AVE) à l'entrée au Canada.

Compte tenu des liens historiques, géographiques, économiques et culturels tout particuliers qui lient notre archipel au Canada voisin, les résidents français de Saint-Pierre-et-Miquelon n'ont pas besoin de passeport pour l'entrée sur le territoire canadien, tout comme, réciproquement, les citoyens canadiens sont dispensés de passeport pour l'entrée à Saint-Pierre-et-Miquelon.

S'agissant de l'AVE, suite à l'intervention du Député de l'Archipel et du Gouvernement français dès l'annonce de la mesure en avril dernier, le Canada a accordé une dispense d'AVE pour les résidents français de Saint-Pierre-et-Miquelon pour les voyages aller-retour au départ de l'Archipel, sans sortir du territoire canadien.

Par contre, l'AVE reste obligatoire pour tout transit retour via le Canada vers Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment dans le cadre des déplacements réguliers, nécessaires et légitimes avec notre Mère Patrie, d'autant qu'il n'existe aucune liaison aérienne directe avec la France métropolitaine.

Il s'agit d'une situation d'injustice profonde, qui crée un réel désarroi au sein de notre communauté et provoque chez nous un véritable sentiment d'emprisonnement et d'atteinte à notre liberté de circuler. En effet, plusieurs personnes ont reçu un refus d'AVE, revenant dans la pratique à un veto canadien à la sortie du territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour divers motifs, y compris médicaux, alors que ces personnes doivent justement partir en soins en France métropolitaine !

Aussi, au regard de la situation spécifique des résidents français de Saint-Pierre-et-Miquelon, et à l'instar de ce qui est déjà prévu s'agissant des citoyens des Etats-Unis d'Amérique, je vous demande, en tant que simple citoyen résident de Saint-Pierre-et-Miquelon, de mettre en place la dérogation totale d'AVE qui s'impose au bénéfice de tout résident français de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre du Canada, en l'expression de mon profond respect.

Prénom nom
adresse